

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Phoskadent NA 211

N° d'article 06718000

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Pictogrammes de danger**



##### **Mention d'avertissement**

Attention

##### **Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

##### **Conseils de prudence**

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330

Rincer la bouche.

P501.3

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

##### **composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient

Disodium fluorophosphate

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

### 2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### Disodium fluorophosphate

No. CAS 10163-15-2

No. EINECS 233-433-0

Concentration  $\geq$  50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

ATE orale 784 mg/kg

ATE par inhalation, 2.1 mg/l

Poussières/Brouillards

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau et au savon. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets importants ou autres effets connus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone,

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide fluorhydrique (HF); Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. Le produit n'est pas combustible.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

### Autres données

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Accueillir à sec. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Eviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible. Aucune mesure particulière nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides. Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; Demi-masque filtrant les particules, filtre FFP2 - Norm DIN EN 149

#### Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.7 mm

Temps de pénétration 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.7 mm

Temps de pénétration 480 min

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.7 mm

Temps de pénétration 480 min

Matériau approprié latex naturel

Épaisseur du gant 0.7 mm

Temps de pénétration 480 min

#### Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

Vêtement de protection

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide

Couleur blanc

Odeur inodore

#### Point de fusion

Valeur > 450 °C

#### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

#### inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

**Point d'éclair**

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

**Température d'inflammabilité**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

**température de décomposition**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**valeur pH**

Valeur	env.	7.5	
Concentration/H <sub>2</sub> O		10	g/l
température		20	°C

**Pression de vapeur**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**9.2. Autres informations****Taux d'évaporation**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

**Hydrosolubilité**

Valeur	296		g/l
température	20	°C	

**propriétés explosives**

évaluation	non
------------	-----

**Masse volumique apparente**

Valeur	env.	1100		kg/m <sup>3</sup>
température		20	°C	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le contact avec des acides forts libère du fluorure d'hydrogène.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.5. Matières incompatibles**

acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Fluorure d'hydrogène

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	784.007	mg/kg
-----	---------	-------

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

méthode 8  
valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces rat (mâle)  
DL50 784 mg/kg  
Source ECHA

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Remarque Aucun données connues.

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE 2.1 mg/l  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces Rat (mâle / femelle)  
CL 50 > 2.1 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****Disodium fluorophosphate**

évaluation Non irritant  
méthode Regulation (EC) 440/2008, B.46

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces lapin  
Durée d'exposition 72 h  
évaluation Non irritant  
méthode OCDE 405

**Sensibilisation (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Remarque Aucun données connues.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Voie d'exposition orale  
Espèces Rat (mâle / femelle)  
30 mg/kg  
exposition répétée  
Durée d'exposition 14 d

**Mutagénicité (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces Salmonella typhimurium  
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

**Toxicité reproductrice (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Remarque Aucun données connues.

**Cancérogénicité (Composants)**

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

**Disodium fluorophosphate**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Disodium fluorophosphate**

Remarque

Aucun données connues.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )		
CL 50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces	Daphnia magna		
	> 100		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

**Toxicité pour les algues (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
	> 100		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Espèces	boue activée		
	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)****Disodium fluorophosphate**

Remarque Non applicable.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Nom commercial: Phoskadent NA 211

Numéro de la matière: 067180

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.02.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.02.24

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoiables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG/GGVSee</b>	<b>Transport aérien</b>
<b>14.1. Numéro ONU</b>	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.